



Achat à l'aide d'un héritage-conjoint en communauté de biens

Par **Natty54**, le **30/01/2015** à **18:51**

Bonjour

J'ai reçu un petit héritage de ma mère et je voudrais acheter une maison avec mon frère. Je me suis mariée il y a 30 ans au Pérou sans contrat (donc en communauté de biens si j'ai bien compris). Mon frère et mon mari ne s'entendent pas du tout. Notre crainte est qu'une partie de la maison appartienne à mon mari. Que faire?

Merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **30/01/2015** à **20:14**

bjr,

selon la loi française, le conjoint survivant hérite de son conjoint décédé.

donc effectivement si vous décédez avant votre mari, celui-ci sera votre héritier (non réservataire en présence d'enfant commun) et il est possible, selon votre patrimoine, que votre mari reçoive une partie de votre bien.

cdt

Par **Natty54**, le **30/01/2015** à **21:01**

Merci de votre réponse, Aguesseau. Et que se passerait-il si je donne cette somme à mon frère? Mon mari pourra-t-il la revendiquer? Et si nous formons une petite société, mon frère et

moi, pour acheter et gérer cette maison? J'ai un fils (de mon mari) et nous pensions aussi acheter la maison à son nom, et que mon frère et moi en ayons l'usufruit. Quelle serait la meilleure solution? Encore merci

Par **aguesseau**, le **30/01/2015** à **23:59**

bjr,

cet héritage est un bien propre dont vous avez seule la gestion.

vous pouvez acheter un bien avec votre frère en indiquant sur l'acte de vente que votre apport provient d'un héritage (clause de remploi).

si votre but est que votre mari ne soit pas votre héritier, vous pouvez le déshériter par un testament que je vous conseille de faire devant notaire pour éviter toutes contestations.

vous pouvez lire ce lien ou consulter un notaire:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/heritage-conjoint-survivant-peut-etre-7116.htm#.VMwMwGiG8zo>

cdt

Par **Natty54**, le **31/01/2015** à **02:59**

Merci beaucoup! Cela évitera en effet beaucoup de disputes